

HONORAIRES DE LOCATION

DECRET N° 2014-890 du 01 AOUT 2014

VISITE DES LIEUX, CONSTITUTION DU DOSSIER, REDACTION DU BAIL A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU PRENEUR

SELON LES ZONES GEOGRAPHIQUES DIFFERENCIEES PAR LES POUVOIRS PUBLICS

EN ZONE DITES "TRES TENDUES" 12 € du M² DE LA SURFACE HABITABLE

EN ZONE DITES "TENDUES" 10 € du M² DE LA SURFACE HABITABLE

ZONE EN DEHORS DES ZONES DITES "TRES TENDUES" ET "TENDUES" 8 € DU M² DE LA SURFACE HABITABLE

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION 150 €UROS A LA CHARGE EXCLUSIVE DU BAILLEUR

ETAT DES LIEUX D'ENTREE 3 € DU M² DE LA SURFACE HABITABLE A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU PRENEUR

LE MONTANT DE CES HONORAIRES S'ENTEND TOUTES TAXES

HONORAIRES DE GESTION

6 % HT sur ENCAISSEMENTS + TVA (taux en vigueur)

ASSURANCE "LOYERS IMPAYES"

3 % TTC DU LOYER MENSUEL CHARGES COMPRISES

HONORAIRES BAUX COMMERCIAUX

6 % HT DU MONTANT DES LOYERS ANNUELS DE LA PREMIERE PERIODE TRIENNALE

HONORAIRES AVENANT DE BAIL COMMERCIAL

1 % HT DES LOYERS DE LA PERIODE RESTANT A COURIR

RENOUVELLEMENT DE BAIL COMMERCIAL

8 % HT DU LOYER ANNUEL HORS CHARGES

HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIERE APPLICABLES
PAR TRANCHES DE PRIX DE VENTE au 1er Avril 2018

PRIX DE VENTE		HONORAIRES T.V.A. INCLUSE (charge Vendeur*)	
Forfait pour une vente de lot annexe inférieur à 25 000€ : 2 900 €			
De	0,00 A	50 000 €	4 900,00 €
De	50 001 A	75 000 €	6 900,00 €
De	75 001 A	105 000 €	8 500,00 €
De	105 001 A	135 000 €	9 500,00 €
De	135 001 A	150 000 €	10 500,00 €
De	150 001 A	200 000 €	11 900,00 €
De	200 001 A	400 000 €	6,00%
De	400 001 A	600 000,00 €	5,80%
	600 001	800 000,00 €	5,60%
	> 800 001		5,50%

Estimation écrite : voir conditions en agence

*Honoraires à la charge de l'acquéreur possible uniquement dans le cadre de successions ou donations, sur demande à la prise de mandat